
Adresse du conseil général de la commune de Roquevaire, district d'Aix, qui annonce des dons, fruit des dépouilles des églises, et des dons civiques pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Roquevaire, district d'Aix, qui annonce des dons, fruit des dépouilles des églises, et des dons civiques pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 533-534;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29729_t1_0533_0000_11

Fichier pdf généré le 01/02/2023

La Société populaire de Regny, chef-lieu de canton, district de Roanne, département de la Loire, annonce que les citoyens de cette commune offrent pour les frais de la guerre un don d'environ 9 350 liv. consistant dans les objets suivants : 2 450 liv. en assignats, 1 050 liv. en espèces monnoyées, or, et argent, en rentes sur la nation déclarées rachetables, moyennant la somme de 1 944 liv., 340 liv. pour intérêts de ladite rente; une autre créance sur la nation de 500 liv. en principal avec 150 liv. d'intérêts échus faisant un total de 650 liv.; différentes pièces d'argenterie pesant 20 marcs, 1 once, 12 deniers et différents bijoux d'or; 11 onces de galons d'or et d'argent; 2 montres à boîtes d'argent; 2 manteaux, 1 paire de guêtres; 24 paires de bas de coton; 18 paires *id.* de laine; 4 draps de lit; 400 liv. à prélever sur les secours accordés par le décret du 2 frimaire dernier aux ci-devant curés de cette commune; 170 livres, poids de marc de cuivre; 7 fusils.

La Société envoie les reçus et toutes les pièces justificatives de ces dons, et celle commune que la pauvreté des citoyens de cette commune ne leur permette pas de seconder le désir qu'ils auraient de faire de plus grands sacrifices; mais ils se consolent dans l'espoir qu'ils mériteront de mourir glorieusement pour la patrie; ils en ont fait avec enthousiasme le serment (1).

61

Des citoyens des communes de Beaupré et Tardighen, district de Boulogne, département du Pas-de-Calais, sont admis à la barre; ils félicitent la Convention sur ses immortels travaux, et sur la découverte de la nouvelle conjuration; ils protestent de tout leur attachement à la représentation nationale, et de se lever en masse pour lui faire un rempart, si jamais elle pouvoit être menacée.

Ces citoyens observent que les prairies riveraines de la mer, principale ressource de leur commune, ont, depuis quelques années, été submergées par le défaut de curement de la rivière qui les arrose; que la majeure partie de leur récolte a été perdue; que maintenant le mal est à son comble, en ce que le cours de cette rivière étant totalement obstrué par des bancs de sable qui se sont déposés à son embouchure, les eaux refluent abondamment sur leurs prairies qui ne présentent qu'une vaste mer; ils demandent l'ouverture d'un canal qui, du port d'Ambleuse, joindroit celui de Guines, et provisoirement des secours proportionnés à leurs pertes et à l'état de misère où ces communes se trouvent réduites.

Mention honorable, insertion au bulletin.

Un membre propose le renvoi de la pétition à la commission des travaux publics, et aux commissaires du comité de salut public, qui sont actuellement sur les lieux, pour prendre des renseignements sur l'objet d'intérêt général, relatif à la réclamation. Cette proposition est décrétée (2).

(1) Bⁱⁿ, 28 germ. II (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXV, 212. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t); Mon, XX, 211; Débats, n^o 574, p. 439; J. Sablier, n^o 1256; Ann. patr., n^o 468. Beaupré, ci-dev^t Marquise.

62

Le conseil général de la commune de Roquevaire, district d'Aix, prévient la Convention qu'il a fait passer à ce district 43 marcs 2 onces 6 gros d'argent, 2 onces 11 deniers d'or, une grande quantité de galons en or, et 44 quintaux de matière de cloches; le tout provenant de leurs églises.

Ils ajoutent que les dons civiques des citoyens de cette commune ont produit 109 chemises, 18 serviettes et 13 draps de lit, destinés à nos frères d'armes, et qui ont aussi été déposés au district (1).

[Roquevaire, 12 germ. II] (2).

« Législateurs,

Depuis le 21 nivôse dernier tous les signes du fanatisme ont disparu de notre commune. L'inauguration du temple de la Raison s'est faite avec tout l'enthousiasme de la liberté.

Nous avons envoyé au district 43 marcs 2 onces et 6 gros d'argent, 2 onces 11 deniers d'or, une grande quantité de galons en or et 44 quintaux de cuivre ou matière de cloches; le tout provenant des dépouilles de la superstition

Les citoyens de cette commune ont fait don de 109 chemises, 18 serviettes et 13 draps de lit pour nos frères d'armes, que nous avons déposés au chef-lieu du district. Nous employons tous nos moyens avec la plus grande activité pour la composition du salpêtre; bientôt nous en aurons assez pour pouvoir contribuer à l'anéantissement de tous nos ennemis

Lorsque nous croyions le règne des traîtres passé, une conspiration atroce étoit ourdie contre notre liberté; des scélérats, des monstres vouloient anéantir la Révolution, assassiner les membres de la Convention nationale et les jacobins, afin de rétablir la royauté sur les débris ensanglantés de la République; ces modernes Catilinas avoient donc oublié nos sermons.

Législateurs, vous avez encore une fois sauvé la patrie; nous applaudissons aux mesures vigoureuses que vous avez prises pour déjouer le projet des conspirateurs, mais ce n'est pas tout encore; recherchez avec soin tous les fils de cet horrible complot, que tous les conjurés tombent sous la hache de la loi.

Continuez, Législateurs, à lancer du haut de la Montagne la foudre vengeresse contre tous les ennemis de la liberté et de l'égalité. Nous jurons de vous être à jamais unis, de vous défendre jusqu'au péril de la vie, et de nous ensevelir plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à l'unité et l'indivisibilité de la République.

Périssent les tyrans, périssent les despotes, crèvent les ci-devant, vivent les sans-culottes. »

TUSCAN (maire), PUECH (off. mun.), A. GUILLACHE, L. VÉRAN (off. mun.), CAILLOT (off. mun.), JAREAT aîné (notable), NÈGRE (notable), FLUE-

(1) P.V., XXXV, 213. Bⁱⁿ, 29 germ. (2^e suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) C 297, pl. 1027, p. 16.

MELLAT (*off. mun.*), JOUVESSE (*agent. nat.*),
BLIÈRE, FABRE, RANCUREL, J. OLLIVIER (*notable*),
PEGREL, JAUBERT.

63

La Société populaire de Rouen annonce qu'elle a monté, armé et équipé deux cavaliers, qui brûlent du désir d'aller combattre les despotes coalisés; ils ont juré de vaincre ou de mourir (1).

[Rouen, 22 germ. II] (2).

« Législateurs,

La plus abominable des conspirations vient d'être découverte, le plus effrayant complot vient d'être déjoué; de perfides mandataires du peuple tramaient encore dans l'ombre le renversement de notre liberté; la République entière vous doit encore son salut, grâces soient rendues à vos immortels travaux.

Montagne vénérée, c'est de ton sommet formidable qu'est partie la foudre qui vient d'écraser les traîtres. Continuez, Législateurs, chacun des écueils dont on vous entoure et auxquels vous résistez si constamment vous acquièrent un titre nouveau à la reconnaissance du peuple.

Que les intrigants de toutes les espèces sachent que leurs efforts seront vains et se briseront contre le rocher dont vous habitez la cime; qu'ils sachent enfin que le peuple est debout pour les exterminer et faire un rempart de son corps à la représentation nationale qui la mette à l'abri de leurs atteintes.

Voilà l'expression des sentimens qui animent la Société populaire de Rouen et qu'elle m'a chargé de vous transmettre; elle m'a chargé en même tems de vous annoncer qu'elle a monté, armé et équipé deux cavaliers qui brûlent du désir d'aller combattre les despotes coalisés; ils ont juré de vaincre ou mourir, ils tiendront leur serment.

Vive la République, la Convention nationale et le Comité de Salut public. »

L. DELAMARE (*secrét.*).

64

La Société populaire de Lormont et la commune d'Artigues, district de Bordeaux, envoient l'état des dons civiques qu'elles viennent de faire en faveur des défenseurs de la patrie; ils consistent en 1,331 livres en assignats, 2 habits uniformes, 4 vestes, 4 gilets, 8 culottes, 12 paires de bas, un bonnet, 12 chemises, 19 draps de lit, 18 douzaines de bandes, 32 douzaines de compresses, 43 livres de charpie, 22 livres de vieux linge, 8 fusils de calibre, et 9 baïonnettes, 9 pistolets et 2 fontes, 8 gibernes, 14 épées et sabres, 12 baudriers, 25 livres de plomb en balles, 2 sacs de peau, et

(1) P.V., XXXV, 214. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t), 30 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1256; Mess. Soir., n° 604.

(2) C 300, pl. 1057, p. 48.

une paire de souliers; le tout a été déposé au district (1).

[Lormont, 12 germ. II] (2).

« Citoyens-Législateurs,

Au milieu des accents de la reconnaissance de toute la France, vous accueillerez ceux d'une société de cultivateurs, véritables sans-culottes.

Nous sommes des patriotes de 1789. Notre zèle a augmenté avec les dangers de la République. La Montagne en a triomphé; nous ne nous sommes jamais séparés d'elle.

Vous venez d'anéantir une nouvelle conspiration, de sauver encore une fois la Patrie; nous saisissons cette occasion de renouveler en votre présence nos serments.

Tallien les a déjà reçus. Ce représentant sans-culottes est venu parmi nous éclairer notre patriotisme, fortifier nos espérances. Nous lui avons dit et nous le répétons à la Convention nationale, nous vivons par la République, nous mourrons s'il le faut pour elle.

Nous souffrons depuis longtemps de la rareté des subsistances, mais nous n'avons pas voulu que les aristocrates nous crussent découragés. Nous avons voulu faire un don aux défenseurs de la Patrie, nos enfants sont parmi eux. Ces dons ne sont pas proportionnés à notre zèle; ils le sont à nos moyens.

Les membres de notre petite Société, les patriotes de notre commune, ceux d'une petite commune voisine, celle d'Artigue, ont remis au district de Bordeaux les objets mentionnés dans l'état ci-joint.

Nos efforts ne cesseront qu'avec les dangers de la République, notre récompense sera dans l'approbation de la Convention nationale et dans la constance de ses travaux. »

CHAIGNEAUX (*présid.*), BÉRAUD (*secrét.*),
BODEIN (*secrét.*), MUSSET cadet (*secrét.*).

65

La municipalité et la Société républicaine de Malaucène, département de Vaucluse, annoncent qu'elles viennent d'adresser à l'administration de leur district la somme de 5,230 liv., provenant de la vente du mobilier de leurs églises; 2,200 livres de fer, 600 livres de cuivre, 40 livres d'étain, 17 draps de lit, 4 matelas, 5 couvertures en laine, 2 paillasses, et quantité d'ornemens, galons en or ou en argent; le tout provenant aussi des dépouilles de leurs églises.

Tous applaudissent aux mesures énergiques, sévères et justes que la Convention vient de déployer pour déjouer et faire frapper du glaive de la loi les ennemis du peuple et de la liberté. Ils l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait anéanti le dernier des despotes et des conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXV, 214. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) C 297, pl. 1027, p. 13. Etat des dons joint (p. 14).

(3) P.V., XXXV, 214. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl^t).